



Que peut faire ma commune

POUR MIEUX VÉGÉTALISER SON TERRITOIRE ?

D'ici 2050, 75 % de la population mondiale vivra en zones urbaines. L'accélération de l'étalement urbain depuis le XX^{ème} siècle augmente les impacts sanitaires et environnementaux et déconnecte les habitants de la nature et de ses bienfaits : il est urgent de réintroduire des végétaux pour rendre nos communes durables.



Préserver les espaces végétalisés existants et adopter une gestion différenciée

LIMITER L'URBANISATION ET L'IMPERMÉABILISATION

La commune peut utiliser le plan local d'urbanisme (PLU) pour éviter l'urbanisation des espaces verts existants ou d'autres espaces publics qui participent à maintenir la « couverture végétale » de la commune. Elle peut aussi **imposer une part minimale** de surfaces non-imperméabilisées.

Par ailleurs, elles doivent prendre des mesures pour contrôler, voire interdire, la fréquentation dans les espaces sensibles.

RÉALISER UN PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

La gestion différenciée vise à **maintenir ou favoriser la biodiversité sauvage** avec des pratiques écologiques pour l'entretien des espaces publics (espaces verts, aménagements paysagers autour des bâtiments publics, trottoirs, bords de chemins communaux, complexes sportifs, cimetières, etc.) :

- || laisser les espèces sauvages pousser ;
- || planter des variétés locales sauvages (→ *Pochette*), voire des végétaux comestibles ;
- || faucher tardivement, diminuer le nombre de tontes, réfléchir à la pertinence ou non de l'export des résidus de tontes ;
- || (re)créer des prairies ou des milieux humides ;
- || réduire la consommation d'eau potable (récupération de l'eau de pluie, paillage) ;
- || substituer aux produits chimiques des alternatives sans danger pour les agents, les habitant.e.s, la nature et les sols (→ *fiche Sols*) ;
- || expliquer ces pratiques aux habitant.e.s et aux acteurs économiques (panneaux, incitation à faire de même).

Un plan de gestion différenciée doit comporter **une approche globale** avec une bonne connaissance (état des lieux, localisation, caractéristiques, inventaires) de chaque espace sous responsabilité communale et détailler les actions à mener pour chacun.

ORGANISER DES FORMATIONS POUR LES ÉQUIPES MUNICIPALES

La commune doit prévoir de former (début de démarche, en continu) les agents municipaux à la gestion différenciée mais aussi, selon sa taille, les cadres et les élu.e.s. Ainsi, l'ensemble des équipes est sensibilisé à la biodiversité dans la gestion de l'espace public. Les sciences participatives dédiées permettent de suivre les résultats des actions.



Végétaliser les surfaces rendues perméables au sein des espaces publics

RÉALISER UN « ÉTAT DES LIEUX » DU NIVEAU DE PRÉSENCE DU VÉGÉTAL

La commune peut réaliser un « état des lieux » sur le niveau de présence du végétal et son état écologique et identifier les manques. L'atlas de la biodiversité communale (→ *Pochette*) permet d'identifier la trame verte et bleue (TVB) et les espaces à rendre perméables puis végétaliser.

Bénéfices attendus

- ↑ Préservation de la biodiversité
- ↑ Limitation des pollutions
- ↑ Amélioration le cadre de vie des habitant.e.s
- ↑ Réduction des coûts d'entretien des espaces

Outils juridiques ⚖️, techniques 🔍 et financiers €

- ⚖️ Les documents d'urbanisme permettent d'éviter d'urbaniser des espaces végétalisés et/ou de prévoir d'en créer : → *Pochette*
- ⚖️ Interdiction des pesticides chimiques de synthèse - [article L253-7](#) du code rural et de la pêche maritime :
 - par les personnes publiques dans les espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles au public depuis le 1^{er} janvier 2017 (espaces concernés par la réglementation | www.ecophyto-pro.fr)
 - par les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019
 Seuls les produits de biocontrôle (autorisés en agriculture biologique) restent autorisés.
- 🔍 Centre National de la Fonction Publique Territoriale | www.cnfpt.fr
- 🔍 Marque "Végétal local" de l'OFB | www.vegetal-local.fr
- 🔍 Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (CERTI-PHYTO) | www.service-public.fr
- 🔍 Guides et recommandations | www.plante-et-cite.fr
- 🔍 Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés | www.arb-idf.fr
- 🔍 Principes de gestion des zones herbeuses pour épargner la faune et la flore | alsacenature.org
- 🔍 Film sur la gestion différenciée | www.gestiondifferenciee.org
- € Les communes financent le plus souvent sur leur fonds propres la mise en œuvre de la gestion différenciée.



Montreuil (93) a mis en place la gestion différenciée dans 26 espaces verts, localisés sur une carte interactive. Chacun d'eux est classé : entretien naturel, semi-naturel, jardiné ou soigné. Un observatoire permet de suivre la biodiversité et recueille les remarques des usagers. La communication expliquant la démarche est adaptée site par site (panneaux, site internet, journal municipal, conseils de quartier) : www.montreuil.fr

CONSTRUIRE UN PROGRAMME DE VÉGÉTALISATION À PARTIR DE L'ÉTAT DES LIEUX

Ce programme consiste à désimperméabiliser (→ *fiche Inondation*) puis végétaliser des espaces (parking, trottoir, place, toitures, façades...) dans les zones urbanisées, là où l'état des lieux a montré des ruptures de trame verte et bleue. Il assure une cohérence entre

les anciens et nouveaux espaces végétalisés. Il doit intégrer les différentes strates de végétation : herbacée, arbustive et arborée. Les espaces créés doivent bénéficier d'une gestion différenciée.

Bénéfices attendus

- ↑ Amélioration du cadre de vie
- ↑ Fraîcheur et ombrage, qualité de l'air et de l'eau, réduction du bruit
- ↑ Réduction des coûts de gestion de l'espace public et des eaux pluviales

Outils juridiques , techniques et financiers €

-  Désimperméabiliser : via les documents d'urbanisme notamment le plan local d'urbanisme (→ *Pochette*)
-  Guide « Aménager avec la nature en ville » et recueil d'expériences « Végétaliser : Agir pour le rafraîchissement urbain » | www.ademe.fr



Planter une forêt urbaine dans ma commune selon la méthode Miyawaki

En complément de la gestion des forêts (→ *fiche Forêt*), la commune peut planter une forêt selon la méthode Miyawaki. Conçue par le botaniste Akira Miyawaki, cette méthode de plantation consiste à faire pousser une forêt en quelques années sur des terrains urbanisés ou dégradés par l'Homme. Sa recette : la sélection d'un grand nombre d'essences locales couplée à la densité de plantation permettant la coopération entre ces essences. Le paillage associé contribue notamment à enrichir le sol et limiter l'évapotranspiration et l'apparition d'adventices.

La méthode s'articule autour de 4 étapes :

- || **Diagnostic** : Réaliser un diagnostic pour étudier le terrain et identifier les essences locales,
- || **Préparation de la parcelle** : Selon la nécessité, le terrain est travaillé en fonction de ses caractéristiques et le sol amendé (avec du bois fragmenté, du fumier, compost, etc.) afin de permettre le meilleur développement des futurs plants,
- || **Plantation** : Produire les plants en pépinière, planter de manière participative et pailler le terrain,
- || **Suivi** : Suivre et entretenir la plantation les 3 premières années.

Reforest'Action déploie cette méthode et coopère avec les services communaux et associations locales dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des plantations.

Bénéfices attendus

- ↑ Séquestration de CO₂
- ↑ Diminution des îlots de chaleur et du bruit
- ↑ Amélioration de la qualité de l'air, de la santé et du bien-être
- ↑ Restauration de la biodiversité

Calendrier / Coût

De l'étude préalable à la plantation, il faut compter de 6 mois à 1 an. Des entretiens réguliers sont à prévoir pendant 2 ou 3 ans, puis des entretiens plus ponctuels (mise en sécurité, regarnis).

Une forêt urbaine de 300 à 500 m² coûte jusqu'à 30 000 euros, selon l'étude préalable et la possible prise en charge de certaines tâches par la commune.

Outils juridiques , techniques et financiers €

-  Plaquette de présentation, cahiers des charges de la « méthode Miyawaki » | www.reforestaction.com
-  Place de l'arbre (informations) | www.sites-cites.fr, www.allees-avenues.eu

-  Guide « Végétaliser la ville, pour quels bénéfices, avec quels financements, suivis et gouvernances des projets » | www.i4ce.org
-  Guides techniques sur « Biodiversité et bâti » | biodiversiteetbati.fr
- € L'Office Français de la Biodiversité, les Agences de l'eau et les Régions peuvent émettre des appels à projets et financer certains projets | ofb.gouv.fr, www.lesagencesdeleau.fr, www.regions-france.org

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (83) intègre la végétation dans la gestion des eaux pluviales avec l'aide de l'Agence de l'eau. Les voies de circulation du parking Raynouard sont imperméables, mais les matériaux sur les voies piétonnes et les places de stationnement facilitent l'infiltration de l'eau, ces dernières étant séparées par des noues d'infiltration enherbées.

- € Chaque projet est financé par une ou plusieurs entreprises soutenant Reforest'Action. Pour proposer un projet, rendez-vous sur www.reforestaction.com
- € La commune peut aussi contribuer à réduire le coût du projet en internalisant certaines opérations, via son service espaces verts

En 2019, **Reforest'Action** a rassemblé 200 parisiens, en présence de la maire de Paris, pour planter une forêt urbaine dans la capitale selon la méthode Miyawaki : 2000 arbres plantés dans la convivialité sur une surface de 700 m². Chênes, alisiers, fusains : plus de vingt essences d'arbres ont pris racine, sélectionnées par les forestiers de Paris et Reforest'Action. Fruit d'une coopération efficace et d'une participation citoyenne, cette nouvelle forêt urbaine contribue à renforcer la biodiversité urbaine et lutter contre les îlots de chaleur.

Reforest'Action

Reforest'Action est une entreprise à vocation sociale certifiée B Corp qui a pour mission de préserver et restaurer les forêts, via plantation et régénération naturelle assistée. Partenaire de France Nature Environnement, Reforest'Action permet aux citoyens et entreprises d'agir en faveur de l'environnement à travers une démarche originale. Sur une plateforme web unique en son genre, les entreprises et le grand public peuvent soutenir la plantation d'arbres en France et à l'international. Depuis sa création en 2010, Reforest'Action a :

- || soutenu plus de 700 de projets
- || planté et régénéré plus de 10 millions d'arbres dans 24 pays
- || sensibilisé 20 millions de personnes

Reforest'Action et les forêts urbaines

Acteur de référence depuis 2015 en matière de forêts urbaines, Reforest'Action a soutenu une trentaine de projets urbains en 5 ans : boisement de délaissés, développement de corridors biologiques ou encore forêts Miyawaki, ces dernières représentant un tiers de l'ensemble des projets soutenus. Outre ses financements, l'expertise de ses équipes, la qualité de sa coopération avec les acteurs locaux et sa capacité à organiser des plantations participatives citoyennes comptent parmi les forces de Reforest'Action. En 2019, Reforest'Action a été partenaire du 102^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France pour y promouvoir les forêts urbaines.

Retrouvez des infos complémentaires sur

→ www.fne.asso.fr/publications/vegetaliser-son-territoire-que-peut-faire-ma-commune